

Notes table ronde

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES PROCÉDURES D'ORIENTATION

Vendredi 3 octobre 2003

Notes prises aux cours de la table ronde et remarques personnelles

Le matin, table ronde que j'anime sur le thème formulé par Pierre Roche, « **Une politique d'Etat : histoire et enjeux des procédures d'orientation (1959 -1973)** »
Intervenants : André CAROFF, Jean LONG, René MONGARDÉ

Je vais relever les points qui me semblent tout particulièrement intéressants sur le plan de la construction des procédures.
Compte tenu du temps, j'ai réduit mon introduction prévue (voir mon texte sur le site).

Jean Long dans sa première intervention a ébauché l'idée qu'en 1959, au fond les conseillers se sont trouvés à contre-courant. Leur fonction jusque là était d'attirer, de promouvoir les jeunes vers la formation professionnelle. Les instituteurs étaient également attentifs à la promotion dans le « primaire supérieur ».

Je pense que l'on n'imagine pas la révolution mentale qui s'imposait alors. Un symptôme (?) : j'avais demandé à Jean Long d'expliquer ce qui se mettait en place en 1959 sur le plan des procédures. Or il n'en a rien dit. Je pense qu'au fond il ne pouvait rien en dire, car à cette époque les conseillers se trouvaient totalement en dehors de cette affaire. Hypothèse ! A vérifier.

André Caroff a fait un très long exposé que je ne vais pas reprendre dans son entier.

Une remarque d'entrée qu'il a faite et d'autres éparpillées au cours de l'exposé, me semblent remettre en question le titre de la matinée. Y a-t-il eu une politique d'état ? André Caroff a remarqué que Berthoin ministre de de Gaule ayant fait voté la réforme, et quitte le ministère, et de 59 à 62, se succèdent sept ministres. Heureusement, dit Caroff, il y a une direction pédagogique forte et stable (Paille, Capelle, Haby) qui prépare les décrets. C'est Capelle qui négocie avec Foucher le CES, et non l'inverse.

Bien sûr il y a un certain nombre de « directives » provenant de l'état, des politiques, mais en gros, l'administration gère dans le réel, et arrange les choses pour que ça passe.

De 59 à 63, les conseillers d'OP quittent l'enseignement technique-professionnel et sont rattachés à une direction générale pédagogique. Un statut de conseiller psychologue est prévu. Mais un débat s'ouvre, sur qui va décider de l'orientation. Foucher considère que les enseignants sont les décideurs.

En 63, la réforme atteint le post-troisième. La réforme prévoyait de renvoyer à l'après troisième l'orientation vers le professionnel (Collège unique !).

Une décision importante du point de vue de l'état : le 15/10/63, est créé un poste de Secrétaire générale du MEN qui va donc « voir » passer tous les textes du ministère, et qui va donc « diriger » les directions du ministère. Est nommé Pierre Laurent, qui vient du Ministère du travail (pas de la famille de l'EN), et qui montre, à mon avis que les critères de réflexions doivent être sur les résultats de la production de l'EN, et non sur le « fonctionnement » de l'EN.

Préparation du cinquième plan.

Plusieurs réformes importantes sont mises en place :

- Réforme du second cycle avec les 7 sections de bacs (dès la seconde), et la création des BEP.
- Mise en place de la carte scolaire, secteur scolaire et district.

Pour ce qui est de la réforme du second cycle (pour les bacs), je ne sais pas si c'est une réforme votée (loi), les BEP se trouvaient dans la loi votée en 59, avec la mention à tout BEP créé, correspondrait la suppression des CAP. Mais pour la carte scolaire, il s'agit d'une décision purement administrative, qui ne repose sur aucune législation. Elle a permis une certaine égalisation des chances sur le territoire français, mais elle s'est surtout imposée à tous les acteurs, et a encadré l'orientation.

Le pallier troisième, d'après André Caroff s'est trouvé soumis à un conflit entre :

- Une réforme pédagogique qui supposait une observation continue de l'élève sur l'ensemble du collège ;
- Et la participation à la répartition par l'affectation.

Un texte est préparé que Caroff caractérise par une formule « texte sans contraintes ». On y parle « d'avis », il y aura un conseil interdistrict chargé de réguler, et il y aura un appel possible. Il n'y aura pas d'examen (pour prendre les décisions), ni de quotas attribués aux établissements.

Il faut donc renforcer la « régulation ». Et de deux manières :

- L'information. Il y a le BUS qui produit de l'information et qui a des centres locaux, et il y a les conseillers qui donnent de l'information individuellement et personnellement. L'idée d'un grand organisme national d'information se développe.
- Création d'un certain nombre de « personnels d'autorité », CSAIO, directeurs de centres interdistrict, professeur-conseiller, attaché d'orientation (études des cas).

Ces réformes sont annoncées en 66 au public, ainsi que les recommandations du cinquième plan. Ce qui provoque une inquiétude chez les conseillers, puisqu'il y a la création des professeurs-conseillers, et que l'on évoque la « coordination » des conseillers avec les services du travail.

Peyrefitte remplace Foucher. L'Élysée prépare des textes de son côté, fin décembre 67. Il faut rappeler d'ailleurs que ces textes prévoyaient un contrôle de l'orientation vers l'Université. De Gaulle pensait que l'Université allait être envahie par la montée de la scolarisation du secondaire.

Les événements de 68 balayent ces réformes.

Une commission, présidée par Haby, se tient immédiatement après.

Dans l'après 68, avec Edgard Faure un texte est publié le 8/11/68 avec création du Conseil d'établissement, des conseils de classe avec l'entrée des parents et des élèves (représentants), et des professionnels non-enseignants, comme les conseillers d'orientation.

On évoque également la création de services de psychologie et d'orientation. Je pense qu'il faut ici se rappeler de l'atmosphère de l'époque post-soixante-huit. Le terme de « psychologie » n'évoque absolument plus la psychotechnique (qui est rejetée comme liberticide), mais plutôt la psychologie sociale, ou la psychologie de conseil, d'accompagnement.

Caroff précise également qu'on ne s'intéresse pas du tout aux procédures. C'est l'affaire de l'équipe pédagogique.

Une question se pose avec le service de psychologie. L'OSP et le BUS (les personnels) seront intégrés dans un même statut. Mais les psychologues scolaires ? Ils ne le seront pas.

De 70 à 73

Il y a les textes de la réforme de l'orientation, création de l'ONISEP avec le CERECQ intégré, les CIO, le statut des personnels.

A l'époque le ministère considère que c'est dangereux de parler des procédures. Elles sont un danger.

Dans le même temps on a développé les études statistiques sur l'orientation, et on comprend mieux le phénomène. Mais en même temps les « questionnaires » les trouvent très intéressants pour les prévisions de rentrée. Et l'idée de recueillir les vœux beaucoup plus tôt dans l'année serait fort utile.

On a également un développement de l'information et de la gratuité des documents distribués. Les conseillers ayant doublé entre 60 et 68, ils ont développé l'exploitation pédagogique des brochures.

Il y a des profs correspondants et d'autres personnels qui pourraient être agrégés pour faire une équipe d'animation à propos de l'orientation.

Et il y a un événement fortuit à l'EN : l'inspecteur général Sire (responsable du développement des CDI) préside une commission sur les rythmes scolaires. Il préside également une autre commission sur le dossier scolaire. Pour le « rythme » la question du troisième trimestre se pose. Les conseillers montrent que l'orientation est en fait un processus annuel et pas seulement au troisième trimestre.

Haby propose alors de relancer la commission, mais seulement sur les procédures d'orientation.

La difficulté sera celle de l'affectation. Une manière de résoudre ce problème fut de créer l'IEN-IO, conseiller technique auprès de l'IA. Etant conseiller technique (en charge de l'affectation, et au contact des services d'orientation, il pourrait réguler.

A la fin de la table ronde j'ai fait remarquer, que sur le plan réglementaire, on avait une réglementation très développée et « objet d'appel » sur l'aspect fonctionnement, mais qu'il y avait deux trous noirs : d'un côté sur la manière de prendre une décision d'orientation, rien n'est dit, et les acteurs doivent créer leurs propres justifications, et d'autre part, il n'existe non plus aucune réglementation nationale sur l'affectation. Je n'ai jamais entendu parlé d'une remise en cause, et il n'existe pas de commission d'appel au sujet de l'affectation (il s'agit pourtant d'une « décision administrative » dont la contestation devrait être organisée.

Ensuite **René Mongardé**, Inspecteur d'académie dans le Morbihan a expliqué comment ces nouvelles procédures ont été expérimentées dans son département. Je lui avait demandé également d'indiquer les problèmes pour les différents acteurs, ce que ça remettait en cause. J'ai surtout relevé cet aspect.

Le Morbihan est dans une économie stagnante, 1/10 des enfants poursuivent des études.

Le Conseil général a pourtant embauché des sociologues qui amènent l'idée de développement économique lié à la formation.

Sur le plan politique, méfiance vis-à-vis de de Gaule. Et les syndicats sont surtout intéressés par la démocratisation.

Quant aux conseillers d'orientation, ils sont aux marges de l'institution.

Il a une formule intéressante pour résumer la situation scolaire : un équilibre injuste. Et ce qui me semble le plus important à l'époque, c'est l'équilibre. Sans doute parce que l'injustice n'est pas ressentie collectivement.

Suit une série d'observation sur différentes catégories d'acteurs.

Les chefs d'établissement

Ils appliquent les textes selon l'initiative personnelle. Et il raconte qu'il fait une étude sur les taux d'orientation fin de troisième et qu'il renvoie aux chefs d'établissement. Il y a un constat d'un écart allant de 17% à 70% vers les secondes. C'est une surprise pour les autorités, et pour lui en particulier.

C'est très intéressant cette surprise me semble-t-il. Au fond jusque là on est pour l'essentiel dans une culture administrative de l'autorité. Il suffit de publier un texte, et l'autorité pense qu'il est évidemment appliqué, il n'y a aucune « vérification ». On peut même penser que l'absence de vérification fonde l'autorité : vérifier supposerait que l'autorité ne se penserait pas comme évidente ! Donc après 68, cette « autorité » vacille et vérifie, et bien sûr constate que ça ne se passe pas « comme ça ».

Mongardé poursuit, et note, que l'année suivante, l'écart constaté s'est réduit, passant de 25%-60%. Il y a eu une réaction de défense. Les chefs d'établissement aux « extrêmes » n'ont pas voulu se faire remarquer. Il y a donc une malléabilité de l'institution. Il est donc important d'informer l'institution. Et il a développé une méthodologie basée sur recueil, diffusion et discussion.

L'administration

Il lui a fallu s'occuper de l'ensemble des élèves. Jusque là il y avait des services s'occupant de « cas particuliers » tels que les boursiers. Donc création du service de la scolarité. Et une ouverture aux parents. Il n'a pas précisé en quoi cela consistait.

Les parents

Ils deviennent non plus des usagers, mais des acteurs. Son constat sur leur présence notamment dans les commissions d'appel, c'est le développement d'un autre point de vue, pragmatique.

Le rôle des PP

La fonction a été refusée en masse. A tel point que les indemnités étaient remise au pot commun dans les établissement. Et cela jusqu'en 71 à peu près. Il faut rappeler que les PP ont été créés dans le premier cycle du secondaire en 59.

Les profs

Ils sont frappés par l'hétérogénéité des élèves. Mais ils refusent tout ce qui n'est pas « la classe », comme les activités de soutien.

D'autre part, ils étaient les « notateurs », pas des orienteurs. Ce point me semble fondamental. L'attribution aux enseignants de cette responsabilité est nouvelle dans l'institution scolaire.

Les conseillers

Font un chemin qui les amène de la marge au centre.

Lorsque je suis arrivé dans l'orientation en 78, j'ai entendu un jour un chef d'établissement s'adresser à mon directeur de CIO, et la formule m'avait frappé : « Avant vous rouliez pour nous, maintenant on roule pour vous ! ».

Cergy le 5 octobre